|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24) New Delhi, 15-24 octobre 2024 | |  |
|  | | | |
|  | |  | |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | | Addendum 39 au Document 37-F | |
|  | | 22 septembre 2024 | |
|  | | Original: anglais | |
|  | | | |
| Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique | | | |
| PROJET DE nouvelle résolution [APT-NG] – RENFORCER  LA PARTICIPATION DE la prochaine génération  d'EXPERTS AUX ACTIVITÉS DE NORMALISATION DE L'UIT-T | | | |
|  | | | |
|  | | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résumé:** | On trouvera dans le présent document une proposition d'adjonction d'une nouvelle Résolution intitulée "Renforcer la participation de la prochaine génération d'experts aux activités de normalisation de l'UIT-T", essentiellement dans le but d'encourager une participation accrue de la prochaine génération d'experts aux travaux de l'UIT-T | |
| **Contact:** | M. Masanori Kondo Secrétaire général Télécommunauté Asie-Pacifique | Courriel: [aptwtsa@apt.int](mailto:aptwtsa@apt.int) |

Introduction

La stratégie pour la jeunesse proposée par le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) reconnaît le rôle essentiel que joue la participation de la prochaine génération d'experts dans l'élaboration des normes de télécommunication/TIC.

À l'heure actuelle, les programmes existants de l'UIT-T, tels que le programme sur la réduction de l'écart en matière de normalisation et les sessions à l'intention des nouveaux venus, devraient continuer d'être développés et promus à grande échelle au profit des experts issus de la prochaine génération qui ne sont pas familiarisés avec la normalisation à l'UIT-T. En outre, l'UIT-T devrait promouvoir son rôle dans la normalisation auprès de la prochaine génération d'experts, et il est nécessaire d'étendre les activités de l'UIT-T relatives à la participation des jeunes, au-delà de leur portée actuelle.

Dans ce contexte, la proposition de nouvelle résolution porte essentiellement sur les moyens de renforcer la participation de la prochaine génération d'experts à l'UIT-T, en particulier aux activités de normalisation.

Proposition

Compte tenu de ce qui précède, les Administrations des pays membres de l'APT proposent l'adjonction d'une nouvelle Résolution intitulée "Renforcer la participation de la prochaine génération d'experts aux activités de normalisation de l'UIT-T".

ADD APT/37A39/1

PROJET DE NOUVELLE RÉSOLUTION [APT-NG] (New Delhi, 2024)

Renforcer la participation de la prochaine génération d'experts   
aux activités de normalisation de l'UIT-T

(New Delhi, 2024)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (New Delhi, 2024),

rappelant

*a)* le numéro 13 de l'article 1 de la Constitution de l'UIT, qui dispose que "plus particulièrement, l'Union facilite la normalisation mondiale des télécommunications, avec une qualité de service satisfaisante";

*b)* la Résolution 198 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, qui fait référence à la Stratégie de l'UIT pour la jeunesse, adoptée par les membres de l'UIT lors de la 25ème réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCNT) tenue en juin 2020, qui s'inscrit dans le prolongement de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse intitulée: "Jeunesse 2030" et vise à encourager une véritable mobilisation des jeunes en faveur du développement du numérique;

*c)* la Résolution 76 (Rév. Kigali, 2022) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), intitulée "Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service de l'autonomisation socio‑économique des jeunes femmes et des jeunes hommes";

*d)* la Résolution 123 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires et la Résolution 44 (Rév. Genève, 2022) de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), dans lesquelles il est reconnu que la réduction de l'écart en matière de normalisation constitue un travail continu;

*e)* la Résolution 34 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT, dans laquelle il est reconnu que les contributions volontaires constituent des instruments efficaces pour financer les activités supplémentaires du Secteur,

reconnaissant

*a)* que la prochaine génération d'experts sera composée non seulement de jeunes professionnels désireux de participer au travail de normalisation, mais aussi de professionnels expérimentés qui s'intéressent à la normalisation;

*b)* que les experts issus de la prochaine génération sont nés avec le numérique et peuvent être de précieux promoteurs des télécommunications/TIC et des moteurs importants de progrès;

*c)* que la stratégie pour la jeunesse proposée par le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) devrait être conforme à la Résolution 198 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires et à la Stratégie de l'UIT pour la jeunesse, et reconnaître le rôle essentiel que joue la participation de la prochaine génération d'experts à l'élaboration des normes de télécommunication/TIC;

*d)* que l'écart en matière de normalisation n'existe pas seulement entre pays en développement et pays développés, mais aussi entre générations;

*e)* qu'il est important d'aider les jeunes des pays en développement à participer activement aux activités de l'UIT-T;

*f)* que, comparativement à d'autres professions, la normalisation n'est pas nécessairement une priorité en matière de carrière et que les experts issus de la prochaine génération ne disposent pas une formation suffisante dans ce domaine;

*g)* que, pour encourager la participation de la prochaine génération d'experts aux travaux de normalisation, il faudra peut-être renforcer leurs capacités en la matière;

*h)* que des organisations de normalisation ont lancé des programmes à l'intention des jeunes professionnels visant à promouvoir la normalisation auprès de la prochaine génération d'experts,

reconnaissant en outre

*a)* qu'il convient de continuer de développer et de promouvoir largement les conférences universitaires Kaléidoscope, afin de faire participer les établissements universitaires aux activités de normalisation de l'UIT-T;

*b)* les programmes existants de l'UIT-T, tels que le programme sur la réduction de l'écart en matière de normalisation et les sessions à l'intention des nouveaux venus;

*c)* que l'UIT-T devrait promouvoir son rôle de normalisation auprès de la prochaine génération d'experts et qu'il est nécessaire d'étendre les activités de l'UIT-T en matière de participation des jeunes au-delà de leur portée actuelle,

décide

1 que l'UIT-T devrait encourager la mobilisation et la participation de la prochaine génération d'experts à ses travaux;

2 que l'UIT-T devrait promouvoir le concept général et les connaissances de base de la normalisation des télécommunications/TIC auprès des établissements universitaires, y compris à l'aide de plates-formes numériques, afin d'encourager la participation de la prochaine génération d'experts aux activités de normalisation;

3 que l'UIT-T devrait mettre en place des mesures incitatives, telles que des bourses, destinées à la prochaine génération d'experts, afin de mieux promouvoir l'UIT-T et son rôle en matière de normalisation,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, en collaboration avec le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

1 de renforcer l'utilisation d'outils électroniques, tels que les webinaires ou l'apprentissage en ligne, en étroite collaboration avec l'Académie de l'UIT et d'autres initiatives de renforcement des capacités du BDT;

2 d'améliorer l'élaboration, la promotion et la communication des formations destinées aux nouveaux venus, en donnant également un aperçu des travaux de normalisation de l'UIT-T à l'intention de la prochaine génération d'experts;

3 d'organiser des sessions/séances spécialisées dans le cadre des manifestations existantes de l'UIT-T et de donner aux experts issus de la prochaine génération la possibilité de contribuer et de participer aux activités de normalisation de l'UIT-T;

4 de rendre compte au GCNT et à l'AMNT des initiatives visant à accroître la participation de la prochaine génération d'experts de l'UIT-T,

invite les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires

1 à appuyer les activités de l'UIT-T visant à promouvoir la participation de la prochaine génération d'experts dans le domaine de la normalisation et à communiquer sur les avantages qu'elle pourrait en retirer, par des contributions volontaires et des parrainages;

2 à inclure de jeunes délégués dans les délégations officielles participant aux réunions de l'UIT-T et à favoriser leur intégration grâce à des programmes de mentorat,

invite les établissements universitaires

1 à faciliter et à promouvoir la participation de la prochaine génération d'experts aux travaux de normalisation, notamment en leur donnant accès à l'information, en leur accordant des bourses et en reconnaissant leur participation aux activités de l'UIT-T;

2 à associer des chercheurs en début de carrière, ainsi que des étudiants, aux activités pertinentes de l'UIT et à leur donner les moyens d'y participer efficacement, y compris par le renforcement des capacités et le développement des compétences;

3 à collaborer étroitement avec les gouvernements, le secteur privé et les organisations partenaires pour promouvoir le concept de normalisation dans les programmes universitaires.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_